

EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LES ENTREPRISES | ANALYSE ET MISE EN ŒUVRE DE MESURES

PRODUIT

L'énergie est une denrée rare. En raison de la situation géopolitique et des prescriptions légales, à moyen terme, les coûts de l'énergie vont augmenter. Pour de nombreuses entreprises, la consommation énergétique devient un facteur économique. La loi va encore renforcer les exigences en matière énergétique pour les petits et les gros consommateurs.

ANALYSE DES ENTREPRISES

Pour réduire les besoins en énergie et les coûts de l'énergie, il faut d'abord relever la consommation actuelle d'électricité et de combustible.

APPLICATION DE L'ARTICLE RELATIF AUX GROS CONSOMMATEURS

Dans les lois cantonales sur l'énergie, les gros consommateurs d'énergie sont tenus d'analyser leur consommation d'énergie et de prendre des mesures économiques.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA CONFÉ- DÉRATION

Il est possible de conclure des conventions d'objectifs avec la Confédération pour garantir le respect des prescriptions (loi sur le CO₂, article relatif aux gros consommateurs, loi sur l'énergie). CSD Ingénieurs SA est habilitée à conclure de telles conventions pour des entreprises par le biais de l'« act », Agence Cleantech Suisse.

AVANTAGES

Analyse des besoins en énergie:

- Détermination de la consommation individuelle d'énergie.
- Exploitation du potentiel d'économies.
- Pose des bases pour être conforme à l'article relatif aux gros consommateurs ou conclusion d'une convention d'objectifs avec la Confédération.
- Pose des bases pour l'exonération de la taxe sur le CO₂, délivrance de certificats conformément à la loi sur le CO₂ ou pour l'exonération de la taxe RPC.
- Collecte d'informations importantes pour le système de gestion environnementale et de l'énergie selon ISO.

Respect de l'article relatif aux gros consommateurs:

- Identification des mesures d'efficacité économique dans l'entreprise.
- Conformité avec les prescriptions légales cantonales.

Conclusion d'une convention d'objectifs avec la Confédération:

- Choix du meilleur moyen pour satisfaire à l'article relatif aux gros consommateurs et à la loi sur le CO₂.
- Exonération de la taxe sur le CO₂.
- Obtention d'attestations en cas de dépassement des objectifs.
- Exonération de la taxe RPC pour les gros consommateurs d'électricité.

NOS PRESTATIONS

Analyse de la consommation d'énergie:

- Analyse de la consommation d'énergie sur la base des chiffres de la consommation (factures d'électricité ou de combustible).
- Visite sur site et relevé des composants de l'installation importants en matière d'énergie.
- Mise en évidence du potentiel d'amélioration.

Respect de l'article relatif aux gros consommateurs:

- Elaboration de mesures d'amélioration.
- Vérification de la rentabilité des mesures.
- Conseils pour satisfaire au mieux à l'article de la loi (analyse de la consommation énergétique (ACE), élaboration de la convention d'objectifs avec le canton (COC), élaboration de la convention universelle d'objectifs (CUO)).
- Elaboration et remise des documents requis.

Conclusion d'une convention d'objectifs avec la Confédération:

- Réalisation des travaux nécessaires pour le compte de l'« act » (Agence Cleantech Suisse).
- Traitement formel et saisie des documents nécessaires.
- Accompagnement de l'entreprise pendant la durée convenue dans le contrat (10 ans au max.).



Source: CSD Ingénieurs SA